Utilisateur Windows

|  |
| --- |
| 21 – Mise en joug systématique du peuple Français.  Observatoire du Risque Génocidaire  [Sous-titre du document] |

|  |
| --- |
| [Retour](https://www.org-coordination.fr/) |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| <https://www.org-coordination.fr/> [postmaster@org-coordination.fr](mailto:postmaster@org-coordination.fr) |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| TITRE DE L’EN-TÊTE Placez ici le texte qui présente votre organisation et décrit vos produits ou services. Ce texte doit être court et donner envie au lecteur d’en savoir plus sur les produits ou services que vous proposez. | TITRE DE L’EN-TÊTE Placez ici le texte qui présente votre organisation et décrit vos produits ou services. Ce texte doit être court et donner envie au lecteur d’en savoir plus sur les produits ou services que vous proposez. |
| Réalisé par l’équipe de l’Observatoire du Risque Génocidaire avec la participation des internautes. | |





**O.R.G.**

***Observatoire du Risque Génocidaire***

***Composé de trois volets avec dix items***

**21 – Mise en joug systématique du peuple Français**.

Art 211-1 CP : *Soumission à des conditions d'existence de nature à entraîner la destruction totale ou partielle du groupe.*

**211 – Mise en danger du peuple Français**

Actes (physiques, psychologiques et moraux) de torture sur le peuple.

Atteinte aux droits naturels et civils (droit de manifestation, dénaturation de la filiation, placement abusif d'enfants sous la férule et l'intérêt financier de l'ASE, placement sous curatelles et tutelles abusives de personnes âgées ou vulnérables, loi sur le don d'organes, marchandisation du corps, dérives de la bioéthique).

Endoctrinement à la « repentance », programmes scolaires orientés, incitation au suicide par des mesures anti-françaises visant à la détestation d'être Français.

**O.R.G.**

***Observatoire du Risque Génocidaire***

***Composé de trois volets avec dix items***

**1 - Désagrégation de l'identité française**

**11 – Occupation illégitime de l'espace public**.

**111 – Manifestations pro-migratoires non autorisées, soutenues par les lobbies, hostiles à la France et au peuple français**

Construction d’édifices cultuels non réglementaires, dévoyant la loi 1905 et/ou financés par des Etats ennemis de la France et des Français et soutien des institutions aux artistes ouvertement hostiles à la France

**112 – Entraves à la circulation**

Prières de rue, prêches coupables d’incitation à la haine, intimidation dans les immeubles, les quartiers, les transports, les services publics, harcèlement de rue, trafic illégaux, racket…

**12 – Graves atteintes aux personnes et aux biens**

**121 – Atteintes aux personnes**

Atteinte aux professionnels publics et libéraux de sécurité, de secours, de santé, d’éducation, etc.

**122 – Atteintes aux biens**

Atteinte à la propriété et outils de travail, pillages, destruction de biens publics et privés (bâtiments administratifs, écoles, abris-bus, magasins…)

Violation des symboles nationaux (outrage au drapeau, à l’hymne national, atteintes dégradantes au prestige international de capitale (hygiène, conditions sanitaires, sécurité…)

**123- Sort réservé aux femmes**

- violences morales

- violences physiques

**13 – Atteintes aux valeurs et aux droits de la France**

**131 – Atteinte au patrimoine culturel, aux traditions et mode de vie français**

Ensauvagement sociétal et institutionnel

Matérialisme, étau consumériste, clientélisme (lobbies, intérêts étrangers, fleurons industriels bradés)

Falsification de l’Histoire de France (abus des lois dites « mémorielles »), perversion des principes ancestraux.

**132 – Dictature mondialiste et tribaliste**

Atteinte à la souveraineté du Peuple (détournement du vote de 2005 sur le traité constitutionnel européen, dévoiement de notre démocratie en oligarchie, fraude sur la constitution du corps électoral, dérives et menaces sur la laïcité, risque de théocratie, contre-pouvoir des loges...).

Risque d'instauration légale de la charia par la voie électorale et de partition du territoire (annoncée par F. Hollande), instauration de zones de non droit, Mayotte, la Chapelle Pajol, mutilations cultuelles en augmentation, mariages cultuels forcés pouvant concerner des mineurs, polygamie de fait...).

Submersion migratoire organisée (pacte de Marrakech du 10/12/2018, légalisation des clandestins, accueil de migrants dublinés\*, faux réfugiés de guerre, rôle délétère de l'ONU)

Art 211-1 CP *Evoquer des conditions d'existence propres à éradiquer tout un groupe, ouverture sur l'atteinte à la vie, sureté des personnes.*

Art212-1 CP*Les actes de ségrégation commis dans le cadre d'un régime institutionnalisé d'oppression systématique et de domination d'un groupe racial sur tout autre groupe racial ou tous autres groupes raciaux et dans l'intention de maintenir ce régime*

\*Obligation pour les migrants qui demandent l'asile en France de déposer leur dossier dans le premier pays européen où ils sont entrés (règlement de Dublin)

**2 – Atteinte systémique à la vie et culture de mort**

**21 – Mise en joug systématique du peuple Français**.

 Art 211-1 CP : *Soumission à des conditions d'existence de nature à entraîner la destruction totale ou partielle du groupe.*

.

*[Tapez une citation prise dans le document, ou la synthèse d’un passage intéressant. Vous pouvez placer la zone de texte n’importe où dans le document et modifier sa mise en forme à l’aide de l’onglet Outils de dessin.]*

*[Tapez une citation prise dans le document, ou la synthèse d’un passage intéressant. Vous pouvez placer la zone de texte n’importe où dans le document et modifier sa mise en forme à l’aide de l’onglet Outils de dessin.]*

**212– Discrimination positive / délit de favoritisme tribal**

Islamophilie institutionnelle.

Anticatholicisme et atteinte au droit ancestral, acculturation et endoctrinement au métissage.

Art 211-1 CP : *Transfert forcé d'enfants* ; Art 211-1 CP : *Soumission à des conditions d'existence de nature à entraîner la destruction totale ou partielle du groupe.*

*#6 mercredi 19 février 2020 - 17:38 - chardon a dit :*

*n marge de son discours sur le “séparatisme” islamiste, à Mulhouse, le président a été photographié juste à côté d’une femme en infraction avec la loi de 2010.*

**O.R.G.**

***Observatoire du Risque Génocidaire***

***Composé de trois volets avec dix items***

**1 - Désagrégation de l'identité française**

**11 – Occupation illégitime de l'espace public**.

**111 – Manifestations pro-migratoires non autorisées, soutenues par les lobbies, hostiles à la France et au peuple français**

Construction d’édifices cultuels non réglementaires, dévoyant la loi 1905 et/ou financés par des Etats ennemis de la France et des Français et soutien des institutions aux artistes ouvertement hostiles à la France

**112 – Entraves à la circulation**

Prières de rue, prêches coupables d’incitation à la haine, intimidation dans les immeubles, les quartiers, les transports, les services publics, harcèlement de rue, trafic illégaux, racket…

**12 – Graves atteintes aux personnes et aux biens**

**121 – Atteintes aux personnes**

Atteinte aux professionnels publics et libéraux de sécurité, de secours, de santé, d’éducation, etc.

**122 – Atteintes aux biens**

Atteinte à la propriété et outils de travail, pillages, destruction de biens publics et privés (bâtiments administratifs, écoles, abris-bus, magasins…)

Violation des symboles nationaux (outrage au drapeau, à l’hymne national, atteintes dégradantes au prestige international de capitale (hygiène, conditions sanitaires, sécurité…)

**123- Sort réservé aux femmes**

- violences morales

- violences physiques

**13 – Atteintes aux valeurs et aux droits de la France**

**131 – Atteinte au patrimoine culturel, aux traditions et mode de vie français**

**

*DEUXIEME VOLET*

*2 – Atteinte systémique à la vie et culture de mort*

*21 – Mise en joug systématique du peuple Français.*

*22 – Périls divers*

*23 – Anéantissement*

*[Tapez une citation prise dans le document, ou la synthèse d’un passage intéressant. Vous pouvez placer la zone de texte n’importe où dans le document et modifier sa mise en forme à l’aide de l’onglet Outils de dessin.]*

**O.R.G.**

***Observatoire du Risque Génocidaire***

***Composé de trois volets avec dix items***

**1 - Désagrégation de l'identité française**

**11 – Occupation illégitime de l'espace public**.

**111 – Manifestations pro-migratoires non autorisées, soutenues par les lobbies, hostiles à la France et au peuple français**

Construction d’édifices cultuels non réglementaires, dévoyant la loi 1905 et/ou financés par des Etats ennemis de la France et des Français et soutien des institutions aux artistes ouvertement hostiles à la France

**112 – Entraves à la circulation**

Prières de rue, prêches coupables d’incitation à la haine, intimidation dans les immeubles, les quartiers, les transports, les services publics, harcèlement de rue, trafic illégaux, racket…

**12 – Graves atteintes aux personnes et aux biens**

**121 – Atteintes aux personnes**

Atteinte aux professionnels publics et libéraux de sécurité, de secours, de santé, d’éducation, etc.

**122 – Atteintes aux biens**

Atteinte à la propriété et outils de travail, pillages, destruction de biens publics et privés (bâtiments administratifs, écoles, abris-bus, magasins…)

Violation des symboles nationaux (outrage au drapeau, à l’hymne national, atteintes dégradantes au prestige international de capitale (hygiène, conditions sanitaires, sécurité…)

**123- Sort réservé aux femmes**

- violences morales

- violences physiques

**13 – Atteintes aux valeurs et aux droits de la France**

**131 – Atteinte au patrimoine culturel, aux traditions et mode de vie français**



*DEUXIEME VOLET*

*2 – Atteinte systémique à la vie et culture de mort*

*21 – Mise en joug systématique du peuple Français.*

*22 – Périls divers*

*23 – Anéantissement*

*[Tapez une citation prise dans le document, ou la synthèse d’un passage intéressant. Vous pouvez placer la zone de texte n’importe où dans le document et modifier sa mise en forme à l’aide de l’onglet Outils de dessin.]*

[**#1**](https://www.org-coordination.fr/blog-observatoire/index.php?article6/mise-en-joug-systematique-du-peuple-francais#c0006-1)**mardi 31 décembre 2019 - 12:49 - Puigmal Christophe a dit :**

*Au décès de mon Père, ma mère a reçu le surlendemain l'appel d'une assistante sociale pour l'aider à évaluer ses besoins.  
Ma mère a catégoriquement refusé et a rappelé qu'elle était sur liste rouge. Elle est allée voir son notaire pour établir son testament afin d'éclairer un homme de loi sur sa vivacité d'esprit en dépit de son âge et a demandé à son médecin traitant de passer un test de la mémoire qu'elle a adjoint au testament dans le cas où quelque chose se mettrait en place pour mettre en doute ses facultés et réussir à la mettre sous curatelle.  
Elle a vu autour d'elle cette tentative de mettre des personnes âgées sous protection afin de gérer leur patrimoine. Elle s'est donc méfiée.  
Ouvrons l'oeil en effet car cet Etat prédateur ne reculera devant rien.*

[**#2**](https://www.org-coordination.fr/blog-observatoire/index.php?article6/mise-en-joug-systematique-du-peuple-francais#c0006-2)**mardi 31 décembre 2019 - 13:09 - Anne Vareyne a dit :**

*Bonjour Christophe,  
Votre Maman a bien fait de se faire et de ne pas recevoir l'assistante sociale, car une fois qu'elle est dans la maison, elle commence son rapport et le nombre de faux en*

**O.R.G.**

***Observatoire du Risque Génocidaire***

***Composé de trois volets avec dix items***

**1 - Désagrégation de l'identité française**

**11 – Occupation illégitime de l'espace public**.

**111 – Manifestations pro-migratoires non autorisées, soutenues par les lobbies, hostiles à la France et au peuple français**

Construction d’édifices cultuels non réglementaires, dévoyant la loi 1905 et/ou financés par des Etats ennemis de la France et des Français et soutien des institutions aux artistes ouvertement hostiles à la France

**112 – Entraves à la circulation**

Prières de rue, prêches coupables d’incitation à la haine, intimidation dans les immeubles, les quartiers, les transports, les services publics, harcèlement de rue, trafic illégaux, racket…

**12 – Graves atteintes aux personnes et aux biens**

**121 – Atteintes aux personnes**

Atteinte aux professionnels publics et libéraux de sécurité, de secours, de santé, d’éducation, etc.

**122 – Atteintes aux biens**

Atteinte à la propriété et outils de travail, pillages, destruction de biens publics et privés (bâtiments administratifs, écoles, abris-bus, magasins…)

Violation des symboles nationaux (outrage au drapeau, à l’hymne national, atteintes dégradantes au prestige international de capitale (hygiène, conditions sanitaires, sécurité…)

**123- Sort réservé aux femmes**

- violences morales

- violences physiques

**13 – Atteintes aux valeurs et aux droits de la France**

**131 – Atteinte au patrimoine culturel, aux traditions et mode de vie français**



*DEUXIEME VOLET*

*2 – Atteinte systémique à la vie et culture de mort*

*21 – Mise en joug systématique du peuple Français.*

*22 – Périls divers*

*23 – Anéantissement*

*[Tapez une citation prise dans le document, ou la synthèse d’un passage intéressant. Vous pouvez placer la zone de texte n’importe où dans le document et modifier sa mise en forme à l’aide de l’onglet Outils de dessin.]*

**O.R.G.**

***Observatoire du Risque Génocidaire***

***Composé de trois volets avec dix items***

**1 - Désagrégation de l'identité française**

**11 – Occupation illégitime de l'espace public**.

**111 – Manifestations pro-migratoires non autorisées, soutenues par les lobbies, hostiles à la France et au peuple français**

Construction d’édifices cultuels non réglementaires, dévoyant la loi 1905 et/ou financés par des Etats ennemis de la France et des Français et soutien des institutions aux artistes ouvertement hostiles à la France

**112 – Entraves à la circulation**

Prières de rue, prêches coupables d’incitation à la haine, intimidation dans les immeubles, les quartiers, les transports, les services publics, harcèlement de rue, trafic illégaux, racket…

**12 – Graves atteintes aux personnes et aux biens**

**121 – Atteintes aux personnes**

Atteinte aux professionnels publics et libéraux de sécurité, de secours, de santé, d’éducation, etc.

**122 – Atteintes aux biens**

Atteinte à la propriété et outils de travail, pillages, destruction de biens publics et privés (bâtiments administratifs, écoles, abris-bus, magasins…)

Violation des symboles nationaux (outrage au drapeau, à l’hymne national, atteintes dégradantes au prestige international de capitale (hygiène, conditions sanitaires, sécurité…)

**123- Sort réservé aux femmes**

- violences morales

- violences physiques

**13 – Atteintes aux valeurs et aux droits de la France**

**131 – Atteinte au patrimoine culturel, aux traditions et mode de vie français**

.

**

*Période du 18 novembre 2019 au 5 mars 2020*

*[Tapez une citation prise dans le document, ou la synthèse d’un passage intéressant. Vous pouvez placer la zone de texte n’importe où dans le document et modifier sa mise en forme à l’aide de l’onglet Outils de dessin.]*

**O.R.G.**

***Observatoire du Risque Génocidaire***

***Composé de trois volets avec dix items***

**1 - Désagrégation de l'identité française**

**11 – Occupation illégitime de l'espace public**.

**111 – Manifestations pro-migratoires non autorisées, soutenues par les lobbies, hostiles à la France et au peuple français**

Construction d’édifices cultuels non réglementaires, dévoyant la loi 1905 et/ou financés par des Etats ennemis de la France et des Français et soutien des institutions aux artistes ouvertement hostiles à la France

**112 – Entraves à la circulation**

Prières de rue, prêches coupables d’incitation à la haine, intimidation dans les immeubles, les quartiers, les transports, les services publics, harcèlement de rue, trafic illégaux, racket…

**12 – Graves atteintes aux personnes et aux biens**

**121 – Atteintes aux personnes**

Atteinte aux professionnels publics et libéraux de sécurité, de secours, de santé, d’éducation, etc.

**122 – Atteintes aux biens**

Atteinte à la propriété et outils de travail, pillages, destruction de biens publics et privés (bâtiments administratifs, écoles, abris-bus, magasins…)

Violation des symboles nationaux (outrage au drapeau, à l’hymne national, atteintes dégradantes au prestige international de capitale (hygiène, conditions sanitaires, sécurité…)

**123- Sort réservé aux femmes**

- violences morales

- violences physiques

**13 – Atteintes aux valeurs et aux droits de la France**

**131 – Atteinte au patrimoine culturel, aux traditions et mode de vie français**

Ensauvagement sociétal et institutionnel

Matérialisme, étau consumériste, clientélisme (lobbies, intérêts étrangers, fleurons industriels bradés)

Falsification de l’Histoire de France (abus des lois dites « mémorielles »), perversion des principes ancestraux.

**132 – Dictature mondialiste et tribaliste**

Atteinte à la souveraineté du Peuple (détournement du vote de 2005 sur le traité constitutionnel européen, dévoiement de notre démocratie en oligarchie, fraude sur la constitution du corps électoral, dérives et menaces sur la laïcité, risque de théocratie, contre-pouvoir des loges...).

Risque d'instauration légale de la charia par la voie électorale et de partition du territoire (annoncée par F. Hollande), instauration de zones de non droit, Mayotte, la Chapelle Pajol, mutilations cultuelles en augmentation, mariages cultuels forcés pouvant concerner des mineurs, polygamie de fait...).

Submersion migratoire organisée (pacte de Marrakech du 10/12/2018, légalisation des clandestins, accueil de migrants dublinés\*, faux réfugiés de guerre, rôle délétère de l'ONU)

Art 211-1 CP *Evoquer des conditions d'existence propres à éradiquer tout un groupe, ouverture sur l'atteinte à la vie, sureté des personnes.*

Art212-1 CP*Les actes de ségrégation commis dans le cadre d'un régime institutionnalisé d'oppression systématique et de domination d'un groupe racial sur tout autre groupe racial ou tous autres groupes raciaux et dans l'intention de maintenir ce régime*

\*Obligation pour les migrants qui demandent l'asile en France de déposer leur dossier dans le premier pays européen où ils sont entrés (règlement de Dublin)

**2 – Atteinte systémique à la vie et culture de mort**

**21 – Mise en joug systématique du peuple Français**.

 Art 211-1 CP : *Soumission à des conditions d'existence de nature à entraîner la destruction totale ou partielle du groupe.*

.

*[Tapez une citation prise dans le document, ou la synthèse d’un passage intéressant. Vous pouvez placer la zone de texte n’importe où dans le document et modifier sa mise en forme à l’aide de l’onglet Outils de dessin.]*

*[Tapez une citation prise dans le document, ou la synthèse d’un passage intéressant. Vous pouvez placer la zone de texte n’importe où dans le document et modifier sa mise en forme à l’aide de l’onglet Outils de dessin.]*

*écriture avec extrapolation du travailleur social est très difficile à contrer ensuite...  
La toute-puissance des services sociaux est un des leviers de cette politique totalitaire. Il faut témoigner de cette dérive. Alors merci! La vérité doit être dite au Royaume des Francs.*

[**#3**](https://www.org-coordination.fr/blog-observatoire/index.php?article6/mise-en-joug-systematique-du-peuple-francais#c0006-3)**mardi 31 décembre 2019 - 13:31 - Anne Vareyne a dit** :

*Erratum "votre Maman a bien fait de se faire très prudente "*

[**#4**](https://www.org-coordination.fr/blog-observatoire/index.php?article6/mise-en-joug-systematique-du-peuple-francais#c0006-4)**19 janvier 2020 - 07:44 - Jeannine Chauvet a dit :**

*Il ne faudra jamais oublier Vincent Lambert,supplicié.Les pouvoirs publics ont réussi à manipuler l'opinion avec l'aide de la Presse .Ne plus donner de nourriture et d'eau à une personne dans l'incapacité de le faire est un crime contre l'humanité.*

Ses parents voulaient s'en occuper.Vincent Lambert a donc été assassiné.Le droit des parents a été bafoué C'est un peu comme la "loi" de janvier 2017 qui rend le don d'organes la règle et le refus à préciser alors que le corps est en lui-même de droit incessible

**O.R.G.**

***Observatoire du Risque Génocidaire***

***Composé de trois volets avec dix items***

**1 - Désagrégation de l'identité française**

**11 – Occupation illégitime de l'espace public**.

**111 – Manifestations pro-migratoires non autorisées, soutenues par les lobbies, hostiles à la France et au peuple français**

Construction d’édifices cultuels non réglementaires, dévoyant la loi 1905 et/ou financés par des Etats ennemis de la France et des Français et soutien des institutions aux artistes ouvertement hostiles à la France

**112 – Entraves à la circulation**

Prières de rue, prêches coupables d’incitation à la haine, intimidation dans les immeubles, les quartiers, les transports, les services publics, harcèlement de rue, trafic illégaux, racket…

**12 – Graves atteintes aux personnes et aux biens**

**121 – Atteintes aux personnes**

Atteinte aux professionnels publics et libéraux de sécurité, de secours, de santé, d’éducation, etc.

**122 – Atteintes aux biens**

Atteinte à la propriété et outils de travail, pillages, destruction de biens publics et privés (bâtiments administratifs, écoles, abris-bus, magasins…)

Violation des symboles nationaux (outrage au drapeau, à l’hymne national, atteintes dégradantes au prestige international de capitale (hygiène, conditions sanitaires, sécurité…)

**123- Sort réservé aux femmes**

- violences morales

- violences physiques

**13 – Atteintes aux valeurs et aux droits de la France**

**131 – Atteinte au patrimoine culturel, aux traditions et mode de vie français**

*[Tapez une citation prise dans le document, ou la synthèse d’un passage intéressant. Vous pouvez placer la zone de texte n’importe où dans le document et modifier sa mise en forme à l’aide de l’onglet Outils de dessin.]*

Cette culture de mort,cette inversion des valeurs qu'on retrouve en tout est la marque non pas du droit mais de la violation de l'ordre naturel et pourquoi?Parce que ces idéologues maléfiques et enorgueillie veulent modifier tout ce que Dieu,"l'horloger"on l'appellera comme on voudra a créé. Ces actes mortifères sont donc dans leur essence et leur finalité mauvais, et roulent pour la religion nouvelle qui ne se cache plus :le satanisme,le luceferianisme.

Les handicapés mentaux profonds sont exposés. Ma sœur âgée de 54 ans est handicapée mentale depuis la naissance et je vois les dangers que représente pour elle la loi ELAN de décembre 2018.Cette loi est de faire en fait des économies en fermant les MAS ( maisons d'accueil spécialisées) en les mettant en co-location dans des appartements ( le terme MAS est en train d'évoluer en Migrants-Accueil- Solidarité/J'ai vu que des MAS avaient été réaffectées aux Migrants) .Mon aînée a deux ans d'âge mental et sera mise en danger dans un tel type d'hébergement où on vante le vivre ensemble inclusif et récupère ainsi l'argent personnel de l'handicapé ( les personnes âgées



*DEUXIEME VOLET*

*2 – Atteinte systémique à la vie et culture de mort*

*21 – Mise en joug systématique du peuple Français.*

*22 – Périls divers*

*23 – Anéantissement*

**O.R.G.**

***Observatoire du Risque Génocidaire***

***Composé de trois volets avec dix items***

**1 - Désagrégation de l'identité française**

**11 – Occupation illégitime de l'espace public**.

**111 – Manifestations pro-migratoires non autorisées, soutenues par les lobbies, hostiles à la France et au peuple français**

Construction d’édifices cultuels non réglementaires, dévoyant la loi 1905 et/ou financés par des Etats ennemis de la France et des Français et soutien des institutions aux artistes ouvertement hostiles à la France

**112 – Entraves à la circulation**

Prières de rue, prêches coupables d’incitation à la haine, intimidation dans les immeubles, les quartiers, les transports, les services publics, harcèlement de rue, trafic illégaux, racket…

**12 – Graves atteintes aux personnes et aux biens**

**121 – Atteintes aux personnes**

Atteinte aux professionnels publics et libéraux de sécurité, de secours, de santé, d’éducation, etc.

**122 – Atteintes aux biens**

Atteinte à la propriété et outils de travail, pillages, destruction de biens publics et privés (bâtiments administratifs, écoles, abris-bus, magasins…)

Violation des symboles nationaux (outrage au drapeau, à l’hymne national, atteintes dégradantes au prestige international de capitale (hygiène, conditions sanitaires, sécurité…)

**123- Sort réservé aux femmes**

- violences morales

- violences physiques

**13 – Atteintes aux valeurs et aux droits de la France**

**131 – Atteinte au patrimoine culturel, aux traditions et mode de vie français**

sont concernées aussi y compris celles qui ont eilzeimer)pour la gestion du logement collectif .On a osé par ailleurs parler à ma mère de ce droit à la sexualité pour ma sœur,ils commencent à parler de la même chose pour les personnes atteintes d'alzheimer...Ils veulent faire entendre la nécessité des aidants sexuels.Ne laissons surtout pas faire ça!Le La mise à mort systémique des handicapés ,et en même temps de les laisser en vie tant qu'ils peuvent créer un marché de l'emploi autour d'eux...c est le même rapport entre Vincent Lambert et ma sœur ? horrible système dans le business du placement des enfants.Ils c est qui? Ceux qui nous gouvernent sont les petits exécutants, ceux qui s'organisent occupent des places insoupçonnées ou vivent dans la plus totale impunité. Bientôt ils nous imposeront un permis de vivre ...

*#Nonausoleilvert* [*https://youtu.be/ltRAupf1Eag*](#Nonausoleilvert)

[**#5**](https://www.org-coordination.fr/blog-observatoire/index.php?article6/mise-en-joug-systematique-du-peuple-francais#c0006-5)**mardi 18 février 2020 - 09:06 - chardon a dit :**

*148 jihadistes vont être libérés en France d’ici 3 ans  
C’est une monstrueuse épée de Damoclès pendue au-dessus de nos têtes.*

*[Tapez une citation prise dans le document, ou la synthèse d’un passage intéressant. Vous pouvez placer la zone de texte n’importe où dans le document et modifier sa mise en forme à l’aide de l’onglet Outils de dessin.]*



*DEUXIEME VOLET*

*2 – Atteinte systémique à la vie et culture de mort*

*21 – Mise en joug systématique du peuple Français.*

*22 – Périls divers*

*23 – Anéantissement*

**O.R.G.**

***Observatoire du Risque Génocidaire***

***Composé de trois volets avec dix items***

**1 - Désagrégation de l'identité française**

**11 – Occupation illégitime de l'espace public**.

**111 – Manifestations pro-migratoires non autorisées, soutenues par les lobbies, hostiles à la France et au peuple français**

Construction d’édifices cultuels non réglementaires, dévoyant la loi 1905 et/ou financés par des Etats ennemis de la France et des Français et soutien des institutions aux artistes ouvertement hostiles à la France

**112 – Entraves à la circulation**

Prières de rue, prêches coupables d’incitation à la haine, intimidation dans les immeubles, les quartiers, les transports, les services publics, harcèlement de rue, trafic illégaux, racket…

**12 – Graves atteintes aux personnes et aux biens**

**121 – Atteintes aux personnes**

Atteinte aux professionnels publics et libéraux de sécurité, de secours, de santé, d’éducation, etc.

**122 – Atteintes aux biens**

Atteinte à la propriété et outils de travail, pillages, destruction de biens publics et privés (bâtiments administratifs, écoles, abris-bus, magasins…)

Violation des symboles nationaux (outrage au drapeau, à l’hymne national, atteintes dégradantes au prestige international de capitale (hygiène, conditions sanitaires, sécurité…)

**123- Sort réservé aux femmes**

- violences morales

- violences physiques

**13 – Atteintes aux valeurs et aux droits de la France**

**131 – Atteinte au patrimoine culturel, aux traditions et mode de vie français**

*En 2020, 45 condamnés pour faits de terrorisme vont sortir de prison, au terme de leur peine. en 2021, ils seront 57, puis 46 en 2022.  
  
Mais ce n’est pas tout. Les années suivantes, ce sont les condamnés les plus lourds qui vont sortir.  
  
Devant les parlementaires de la commission des lois, le procureur national antiterroriste (PNAT), Jean-François Ricard, s’est exprimé clairement : “J’ai une vraie inquiétude. On va remettre en liberté des individus très dangereux.” La direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), chef de file de la lutte antiterroriste, évoque aussi “un gros sujet de préoccupation”.  
  
L’arsenal législatif laxiste fait que des ennemis de la France, qui aurait été jadis traités comme tels – et donc fusillés – sont aujourd’hui considérés comme des détenus de quasi droit commun. C’est une insupportable menace qui se précise contre le peuple français.*

[**#6**](https://www.org-coordination.fr/blog-observatoire/index.php?article6/mise-en-joug-systematique-du-peuple-francais#c0006-6)**mardi 18 février 2020 - 09:12 - Anne Varenne a dit :**

*Vous avez raison:ce sont des criminels de guerre*

*[Tapez une citation prise dans le document, ou la synthèse d’un passage intéressant. Vous pouvez placer la zone de texte n’importe où dans le document et modifier sa mise en forme à l’aide de l’onglet Outils de dessin.]*



*DEUXIEME VOLET*

*2 – Atteinte systémique à la vie et culture de mort*

*21 – Mise en joug systématique du peuple Français.*

*22 – Périls divers*

*23 – Anéantissement*

**O.R.G.**

***Observatoire du Risque Génocidaire***

***Composé de trois volets avec dix items***

**1 - Désagrégation de l'identité française**

**11 – Occupation illégitime de l'espace public**.

**111 – Manifestations pro-migratoires non autorisées, soutenues par les lobbies, hostiles à la France et au peuple français**

Construction d’édifices cultuels non réglementaires, dévoyant la loi 1905 et/ou financés par des Etats ennemis de la France et des Français et soutien des institutions aux artistes ouvertement hostiles à la France

**112 – Entraves à la circulation**

Prières de rue, prêches coupables d’incitation à la haine, intimidation dans les immeubles, les quartiers, les transports, les services publics, harcèlement de rue, trafic illégaux, racket…

**12 – Graves atteintes aux personnes et aux biens**

**121 – Atteintes aux personnes**

Atteinte aux professionnels publics et libéraux de sécurité, de secours, de santé, d’éducation, etc.

**122 – Atteintes aux biens**

Atteinte à la propriété et outils de travail, pillages, destruction de biens publics et privés (bâtiments administratifs, écoles, abris-bus, magasins…)

Violation des symboles nationaux (outrage au drapeau, à l’hymne national, atteintes dégradantes au prestige international de capitale (hygiène, conditions sanitaires, sécurité…)

**123- Sort réservé aux femmes**

- violences morales

- violences physiques

**13 – Atteintes aux valeurs et aux droits de la France**

**131 – Atteinte au patrimoine culturel, aux traditions et mode de vie français**

*.Ils devraient être passés par les armes.Mais pour cela il faut sortir du déni de guerre.  
Agissons.  
Informons sans relâche.  
Beaucoup de nos faits divers sont en des crimes de guerre.  
Non à l'omerta*

*[Tapez une citation prise dans le document, ou la synthèse d’un passage intéressant. Vous pouvez placer la zone de texte n’importe où dans le document et modifier sa mise en forme à l’aide de l’onglet Outils de dessin.]*



*DEUXIEME VOLET*

*2 – Atteinte systémique à la vie et culture de mort*

*21 – Mise en joug systématique du peuple Français.*

*22 – Périls divers*

*23 – Anéantissement*

**O.R.G.**

***Observatoire du Risque Génocidaire***

***Composé de trois volets avec dix items***

**1 - Désagrégation de l'identité française**

**11 – Occupation illégitime de l'espace public**.

**111 – Manifestations pro-migratoires non autorisées, soutenues par les lobbies, hostiles à la France et au peuple français**

Construction d’édifices cultuels non réglementaires, dévoyant la loi 1905 et/ou financés par des Etats ennemis de la France et des Français et soutien des institutions aux artistes ouvertement hostiles à la France

**112 – Entraves à la circulation**

Prières de rue, prêches coupables d’incitation à la haine, intimidation dans les immeubles, les quartiers, les transports, les services publics, harcèlement de rue, trafic illégaux, racket…

**12 – Graves atteintes aux personnes et aux biens**

**121 – Atteintes aux personnes**

Atteinte aux professionnels publics et libéraux de sécurité, de secours, de santé, d’éducation, etc.

**122 – Atteintes aux biens**

Atteinte à la propriété et outils de travail, pillages, destruction de biens publics et privés (bâtiments administratifs, écoles, abris-bus, magasins…)

Violation des symboles nationaux (outrage au drapeau, à l’hymne national, atteintes dégradantes au prestige international de capitale (hygiène, conditions sanitaires, sécurité…)

**123- Sort réservé aux femmes**

- violences morales

- violences physiques

**13 – Atteintes aux valeurs et aux droits de la France**

**131 – Atteinte au patrimoine culturel, aux traditions et mode de vie français**

*Vous avez raison:ce sont des criminels de guerre Non à l'omerta.Ils devraient être passés par les armes.Mais pour cela il faut sortir du déni de guerre.  
Agissons.  
Informons sans relâche.  
Beaucoup de nos faits divers sont en des crimes de guerre.*

*[Tapez une citation prise dans le document, ou la synthèse d’un passage intéressant. Vous pouvez placer la zone de texte n’importe où dans le document et modifier sa mise en forme à l’aide de l’onglet Outils de dessin.]*



*PREMIER VOLET*

*1er Observatoire de la désagrégation de l'identité française.*

*11- Occupation illégitime de l'espace public.*

*12 Graves atteintes aux personnes et aux biens*

*13 – Atteintes aux valeurs et aux droits de la France*

**O.R.G.**

***Observatoire du Risque Génocidaire***

***Composé de trois volets avec dix items***

**1 - Désagrégation de l'identité française**

**11 – Occupation illégitime de l'espace public**.

**111 – Manifestations pro-migratoires non autorisées, soutenues par les lobbies, hostiles à la France et au peuple français**

Construction d’édifices cultuels non réglementaires, dévoyant la loi 1905 et/ou financés par des Etats ennemis de la France et des Français et soutien des institutions aux artistes ouvertement hostiles à la France

**112 – Entraves à la circulation**

Prières de rue, prêches coupables d’incitation à la haine, intimidation dans les immeubles, les quartiers, les transports, les services publics, harcèlement de rue, trafic illégaux, racket…

**12 – Graves atteintes aux personnes et aux biens**

**121 – Atteintes aux personnes**

Atteinte aux professionnels publics et libéraux de sécurité, de secours, de santé, d’éducation, etc.

**122 – Atteintes aux biens**

Atteinte à la propriété et outils de travail, pillages, destruction de biens publics et privés (bâtiments administratifs, écoles, abris-bus, magasins…)

Violation des symboles nationaux (outrage au drapeau, à l’hymne national, atteintes dégradantes au prestige international de capitale (hygiène, conditions sanitaires, sécurité…)

**123- Sort réservé aux femmes**

- violences morales

- violences physiques

**13 – Atteintes aux valeurs et aux droits de la France**

**131 – Atteinte au patrimoine culturel, aux traditions et mode de vie français**

*[Tapez une citation prise dans le document, ou la synthèse d’un passage intéressant. Vous pouvez placer la zone de texte n’importe où dans le document et modifier sa mise en forme à l’aide de l’onglet Outils de dessin.]*



*PREMIER VOLET*

*1er Observatoire de la désagrégation de l'identité française.*

*11- Occupation illégitime de l'espace public.*

*12 Graves atteintes aux personnes et aux biens*

*13 – Atteintes aux valeurs et aux droits de la France*

**O.R.G.**

***Observatoire du Risque Génocidaire***

***Composé de trois volets avec dix items***

**1 - Désagrégation de l'identité française**

**11 – Occupation illégitime de l'espace public**.

**111 – Manifestations pro-migratoires non autorisées, soutenues par les lobbies, hostiles à la France et au peuple français**

Construction d’édifices cultuels non réglementaires, dévoyant la loi 1905 et/ou financés par des Etats ennemis de la France et des Français et soutien des institutions aux artistes ouvertement hostiles à la France

**112 – Entraves à la circulation**

Prières de rue, prêches coupables d’incitation à la haine, intimidation dans les immeubles, les quartiers, les transports, les services publics, harcèlement de rue, trafic illégaux, racket…

**12 – Graves atteintes aux personnes et aux biens**

**121 – Atteintes aux personnes**

Atteinte aux professionnels publics et libéraux de sécurité, de secours, de santé, d’éducation, etc.

**122 – Atteintes aux biens**

Atteinte à la propriété et outils de travail, pillages, destruction de biens publics et privés (bâtiments administratifs, écoles, abris-bus, magasins…)

Violation des symboles nationaux (outrage au drapeau, à l’hymne national, atteintes dégradantes au prestige international de capitale (hygiène, conditions sanitaires, sécurité…)

**123- Sort réservé aux femmes**

- violences morales

- violences physiques

**13 – Atteintes aux valeurs et aux droits de la France**

**131 – Atteinte au patrimoine culturel, aux traditions et mode de vie français**

*[Tapez une citation prise dans le document, ou la synthèse d’un passage intéressant. Vous pouvez placer la zone de texte n’importe où dans le document et modifier sa mise en forme à l’aide de l’onglet Outils de dessin.]*



*PREMIER VOLET*

*1er Observatoire de la désagrégation de l'identité française.*

*11- Occupation illégitime de l'espace public.*

*12 Graves atteintes aux personnes et aux biens*

*13 – Atteintes aux valeurs et aux droits de la France*

**O.R.G.**

***Observatoire du Risque Génocidaire***

***Composé de trois volets avec dix items***

**1 - Désagrégation de l'identité française**

**11 – Occupation illégitime de l'espace public**.

**111 – Manifestations pro-migratoires non autorisées, soutenues par les lobbies, hostiles à la France et au peuple français**

Construction d’édifices cultuels non réglementaires, dévoyant la loi 1905 et/ou financés par des Etats ennemis de la France et des Français et soutien des institutions aux artistes ouvertement hostiles à la France

**112 – Entraves à la circulation**

Prières de rue, prêches coupables d’incitation à la haine, intimidation dans les immeubles, les quartiers, les transports, les services publics, harcèlement de rue, trafic illégaux, racket…

**12 – Graves atteintes aux personnes et aux biens**

**121 – Atteintes aux personnes**

Atteinte aux professionnels publics et libéraux de sécurité, de secours, de santé, d’éducation, etc.

**122 – Atteintes aux biens**

Atteinte à la propriété et outils de travail, pillages, destruction de biens publics et privés (bâtiments administratifs, écoles, abris-bus, magasins…)

Violation des symboles nationaux (outrage au drapeau, à l’hymne national, atteintes dégradantes au prestige international de capitale (hygiène, conditions sanitaires, sécurité…)

**123- Sort réservé aux femmes**

- violences morales

- violences physiques

**13 – Atteintes aux valeurs et aux droits de la France**

**131 – Atteinte au patrimoine culturel, aux traditions et mode de vie français**

*[Tapez une citation prise dans le document, ou la synthèse d’un passage intéressant. Vous pouvez placer la zone de texte n’importe où dans le document et modifier sa mise en forme à l’aide de l’onglet Outils de dessin.]*



*PREMIER VOLET*

*1er Observatoire de la désagrégation de l'identité française.*

*11- Occupation illégitime de l'espace public.*

*12 Graves atteintes aux personnes et aux biens*

*13 – Atteintes aux valeurs et aux droits de la France*

**O.R.G.**

***Observatoire du Risque Génocidaire***

***Composé de trois volets avec dix items***

**1 - Désagrégation de l'identité française**

**11 – Occupation illégitime de l'espace public**.

**111 – Manifestations pro-migratoires non autorisées, soutenues par les lobbies, hostiles à la France et au peuple français**

Construction d’édifices cultuels non réglementaires, dévoyant la loi 1905 et/ou financés par des Etats ennemis de la France et des Français et soutien des institutions aux artistes ouvertement hostiles à la France

**112 – Entraves à la circulation**

Prières de rue, prêches coupables d’incitation à la haine, intimidation dans les immeubles, les quartiers, les transports, les services publics, harcèlement de rue, trafic illégaux, racket…

**12 – Graves atteintes aux personnes et aux biens**

**121 – Atteintes aux personnes**

Atteinte aux professionnels publics et libéraux de sécurité, de secours, de santé, d’éducation, etc.

**122 – Atteintes aux biens**

Atteinte à la propriété et outils de travail, pillages, destruction de biens publics et privés (bâtiments administratifs, écoles, abris-bus, magasins…)

Violation des symboles nationaux (outrage au drapeau, à l’hymne national, atteintes dégradantes au prestige international de capitale (hygiène, conditions sanitaires, sécurité…)

**123- Sort réservé aux femmes**

- violences morales

- violences physiques

**13 – Atteintes aux valeurs et aux droits de la France**

**131 – Atteinte au patrimoine culturel, aux traditions et mode de vie français**

*[Tapez une citation prise dans le document, ou la synthèse d’un passage intéressant. Vous pouvez placer la zone de texte n’importe où dans le document et modifier sa mise en forme à l’aide de l’onglet Outils de dessin.]*



*PREMIER VOLET*

*1er Observatoire de la désagrégation de l'identité française.*

*11- Occupation illégitime de l'espace public.*

*12 Graves atteintes aux personnes et aux biens*

*13 – Atteintes aux valeurs et aux droits de la France*

**O.R.G.**

***Observatoire du Risque Génocidaire***

***Composé de trois volets avec dix items***

**1 - Désagrégation de l'identité française**

**11 – Occupation illégitime de l'espace public**.

**111 – Manifestations pro-migratoires non autorisées, soutenues par les lobbies, hostiles à la France et au peuple français**

Construction d’édifices cultuels non réglementaires, dévoyant la loi 1905 et/ou financés par des Etats ennemis de la France et des Français et soutien des institutions aux artistes ouvertement hostiles à la France

**112 – Entraves à la circulation**

Prières de rue, prêches coupables d’incitation à la haine, intimidation dans les immeubles, les quartiers, les transports, les services publics, harcèlement de rue, trafic illégaux, racket…

**12 – Graves atteintes aux personnes et aux biens**

**121 – Atteintes aux personnes**

Atteinte aux professionnels publics et libéraux de sécurité, de secours, de santé, d’éducation, etc.

**122 – Atteintes aux biens**

Atteinte à la propriété et outils de travail, pillages, destruction de biens publics et privés (bâtiments administratifs, écoles, abris-bus, magasins…)

Violation des symboles nationaux (outrage au drapeau, à l’hymne national, atteintes dégradantes au prestige international de capitale (hygiène, conditions sanitaires, sécurité…)

**123- Sort réservé aux femmes**

- violences morales

- violences physiques

**13 – Atteintes aux valeurs et aux droits de la France**

**131 – Atteinte au patrimoine culturel, aux traditions et mode de vie français**

*[Tapez une citation prise dans le document, ou la synthèse d’un passage intéressant. Vous pouvez placer la zone de texte n’importe où dans le document et modifier sa mise en forme à l’aide de l’onglet Outils de dessin.]*



*PREMIER VOLET*

*1er Observatoire de la désagrégation de l'identité française.*

*11- Occupation illégitime de l'espace public.*

*12 Graves atteintes aux personnes et aux biens*

*13 – Atteintes aux valeurs et aux droits de la France*

**O.R.G.**

***Observatoire du Risque Génocidaire***

***Composé de trois volets avec dix items***

**1 - Désagrégation de l'identité française**

**11 – Occupation illégitime de l'espace public**.

**111 – Manifestations pro-migratoires non autorisées, soutenues par les lobbies, hostiles à la France et au peuple français**

Construction d’édifices cultuels non réglementaires, dévoyant la loi 1905 et/ou financés par des Etats ennemis de la France et des Français et soutien des institutions aux artistes ouvertement hostiles à la France

**112 – Entraves à la circulation**

Prières de rue, prêches coupables d’incitation à la haine, intimidation dans les immeubles, les quartiers, les transports, les services publics, harcèlement de rue, trafic illégaux, racket…

**12 – Graves atteintes aux personnes et aux biens**

**121 – Atteintes aux personnes**

Atteinte aux professionnels publics et libéraux de sécurité, de secours, de santé, d’éducation, etc.

**122 – Atteintes aux biens**

Atteinte à la propriété et outils de travail, pillages, destruction de biens publics et privés (bâtiments administratifs, écoles, abris-bus, magasins…)

Violation des symboles nationaux (outrage au drapeau, à l’hymne national, atteintes dégradantes au prestige international de capitale (hygiène, conditions sanitaires, sécurité…)

**123- Sort réservé aux femmes**

- violences morales

- violences physiques

**13 – Atteintes aux valeurs et aux droits de la France**

**131 – Atteinte au patrimoine culturel, aux traditions et mode de vie français**

*Non à l'omerta.Ils devraient être passés par les armes.Mais pour cela il faut sortir du déni de guerre.  
Agissons.  
Informons sans relâche.  
Beaucoup de nos faits divers sont en des crimes de guerre.*

*[Tapez une citation prise dans le document, ou la synthèse d’un passage intéressant. Vous pouvez placer la zone de texte n’importe où dans le document et modifier sa mise en forme à l’aide de l’onglet Outils de dessin.]*



*DEUXIEME VOLET*

*2 – Atteinte systémique à la vie et culture de mort*

*21 – Mise en joug systématique du peuple Français.*

*22 – Périls divers*

*23 – Anéantissement*

**O.R.G.**

***Observatoire du Risque Génocidaire***

***Composé de trois volets avec dix items***

**1 - Désagrégation de l'identité française**

**11 – Occupation illégitime de l'espace public**.

**111 – Manifestations pro-migratoires non autorisées, soutenues par les lobbies, hostiles à la France et au peuple français**

Construction d’édifices cultuels non réglementaires, dévoyant la loi 1905 et/ou financés par des Etats ennemis de la France et des Français et soutien des institutions aux artistes ouvertement hostiles à la France

**112 – Entraves à la circulation**

Prières de rue, prêches coupables d’incitation à la haine, intimidation dans les immeubles, les quartiers, les transports, les services publics, harcèlement de rue, trafic illégaux, racket…

**12 – Graves atteintes aux personnes et aux biens**

**121 – Atteintes aux personnes**

Atteinte aux professionnels publics et libéraux de sécurité, de secours, de santé, d’éducation, etc.

**122 – Atteintes aux biens**

Atteinte à la propriété et outils de travail, pillages, destruction de biens publics et privés (bâtiments administratifs, écoles, abris-bus, magasins…)

Violation des symboles nationaux (outrage au drapeau, à l’hymne national, atteintes dégradantes au prestige international de capitale (hygiène, conditions sanitaires, sécurité…)

**123- Sort réservé aux femmes**

- violences morales

- violences physiques

**13 – Atteintes aux valeurs et aux droits de la France**

**131 – Atteinte au patrimoine culturel, aux traditions et mode de vie français**

[#8](https://www.org-coordination.fr/blog-observatoire/index.php?article4/graves-atteintes-aux-personnes-et-aux-biens#c0004-8)  lundi 17 février 2020 - 14:51 - chardon a dit :

*Toulouse : une médiatrice de la mairie agressée sexuellement par des Algériens sans abri et sans papiers  
Une médiatrice de la mairie de Toulouse qui accompagnait un groupe de sans-abri atteints de la gale dans une laverie a été agressée sexuellement par l’un d’eux vendredi. Ces Algériens sont hébergés au Parc des Expositions depuis l’incendie de leur squat.*

[#9](https://www.org-coordination.fr/blog-observatoire/index.php?article4/graves-atteintes-aux-personnes-et-aux-biens#c0004-9)  lundi 17 février 2020 - 14:53 - chardon a dit :

*Avec 12.000 cambriolages en 2019, Paris reste la capitale du vol par effraction  
Au milieu des indicateurs qui virent au rouge, les cambriolages passent, eux, carrément à la couleur noire et arrivent en tête de tableau. Paris arrive largement en tête avec plus de 12.000 cambriolages. La Seine-Saint-Denis, avec plus de 7.000, arrive en seconde position suivit par les autres départements qui tournent autour de 5.000 faits.*

*[Tapez une citation prise dans le document, ou la synthèse d’un passage intéressant. Vous pouvez placer la zone de texte n’importe où dans le document et modifier sa mise en forme à l’aide de l’onglet Outils de dessin.]*

*[Tapez une citation prise dans le document, ou la synthèse d’un passage intéressant. Vous pouvez placer la zone de texte n’importe où dans le document et modifier sa mise en forme à l’aide de l’onglet Outils de dessin.]*

**

***Livre blanc de l’Observatoire Génocidaire édité le 25 mars 2020***